

DÉLIBÉRATION N° CA 23-28 DU 21 NOVEMBRE 2023

relative à l'approbation de la convention de mise à disposition et de gestion du fonds biodiversité lié au parc éolien « Centre Manche 1 » au large de la Normandie

Le conseil d'administration de l'agence de l'eau Seine-Normandie,

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L213-8-1 et R213-39 ;

Vu le 11^e programme (2019-2024) de l'agence de l'eau Seine-Normandie ;

Vu le dossier de la réunion du conseil d'administration du 21 novembre 2023.

DÉLIBÈRE

Article 1

Le conseil d'administration approuve le projet de convention, joint en annexe, entre l'agence de l'eau Seine-Normandie, le ministère de la transition énergétique et le consortium « Eoliennes en mer Manche Normandie » et relatif à la mise à disposition et la gestion du fonds biodiversité lié au parc éolien « Centre Manche 1 » au large de la Normandie et demande instamment que les emplois visés à l'article 5 du projet de convention soient décomptés hors plafond d'emploi de l'agence de l'eau Seine-Normandie ou ajoutés à ce plafond d'emploi.

Article 2

La directrice générale de l'agence de l'eau Seine-Normandie est autorisée à finaliser et à signer la convention.

**La Secrétaire du conseil d'administration
Directrice générale de l'agence
de l'eau Seine-Normandie**



Sandrine ROCARD

**Le Vice-président
du conseil d'administration**



Denis MERVILLE